Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260402-260411-DE

**DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR**
**ARRONDISSEMENT DE LANNION**

MAIRIE DE PLUZUNET
*TI KER PLUNED*

**22140 PLUZUNET**
Tél. 02.96.47.82.41
*Fax. 02.96.47.82.60*

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 2 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

**Étaient présents :** Romuald COCADIN, Maire, Mesdames Patricia LE QUÉRÉ, Patricia BEAUZELS, Eve ERNOULT, Edith CONGARD, Marie-Ange HERVO, Clervie LE CORRE, conseillères municipales ; Messieurs Gaétan DAVAÏ, Jean-Marie INTEM, Philippe GASNIER, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

**Absent excusé :** Mme Josiane LE TALLEC - qui donne procuration à Mme Edith CONGARD

Mme Patricia LE QUÉRÉ est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 26.04.11

**Objet : Désignation des délégués locaux élus et agents au CNAS**

Monsieur le maire rappelle que conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner deux délégués :

- Un délégué des élus
- Un délégué des agents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE :**

Délégué des élus : Patricia BEAUZELS

Délégué des agents : Chrystelle UNVOAS

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Patricia LE QUÉRÉ

MAIRIE DE PLUZUNET 22140 (Côtes-d'Armor)

Le Maire,
Romuald COCADIN